

**Réponse de la ministre au rapport et aux recommandations du comité chargé
d'étudier la formation des enseignants**

1^{er} mai 2008

Commentaires d'introduction

Je tiens à remercier sincèrement les membres du comité d'étude, à savoir Dan O'Brien, l'honorable Myra Freeman et Bill Whelan, du travail d'étude approfondi qu'ils ont entrepris et des recommandations ciblées qu'ils ont fournies en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement public en Nouvelle-Écosse.

La fonction de cette étude était de « prendre le pouls » de la formation des enseignants dans la province. Nous avons entrepris une refonte importante du système au milieu des années 1990 et confirmé en 2000 que, avec cette refonte, la Nouvelle-Écosse s'était engagée dans une direction appropriée. Le mandat de cette étude était d'examiner les progrès accomplis par rapport aux deux rapports précédents sur la formation des enseignants, de faire des recommandations concernant l'orientation des politiques publiques sur plusieurs questions spécifiques et d'offrir des conseils sur les problèmes actuels auxquels le système de formation des enseignants est confronté et sur les corrections à apporter pour continuer à avancer dans la bonne direction. Le comité chargé de cette étude a fait un excellent travail à tous points de vue et je tiens à le féliciter de sa contribution aux efforts visant à garantir que la province dispose d'un bon programme de formation des enseignants.

J'aimerais également remercier ceux qui ont participé au processus d'étude et les nombreux Néo-Écossais qui ont pris le temps de m'écrire pour me faire part de leur point de vue concernant le rapport du comité. Leurs commentaires et leurs suggestions ont été examinés attentivement lors de la préparation de la présente réponse.

Questions soulevées pendant l'étude

Le comité d'étude a mis en évidence six domaines à examiner dans le cadre du processus d'étude : la qualité de la préparation des enseignants, la capacité qu'a le système de répondre à l'offre et à la demande, la rigueur du processus de sélection des candidats, la qualité du stage pédagogique, la durée du programme et ses modèles de prestation, et enfin la nécessité d'améliorer la communication et la prise en compte des besoins dans la salle de classe aujourd'hui. J'aimerais aborder chacun de ces six domaines avant de présenter ma réponse aux recommandations.

Tout d'abord, il est crucial, si nous voulons préserver l'excellence de notre corps enseignant, de nous assurer que nous avons un programme de formation de grande qualité. Il faut que nos enseignants possèdent de fortes compétences en matière de gestion de classe, de planification des programmes pour les élèves qui ont des besoins spéciaux, d'enseignement différencié, de diversité et dans de nombreux autres domaines importants, pour qu'ils puissent assurer un enseignement de grande qualité. Je suis également consciente du rôle que tous les partenaires ont à jouer en vue de garantir que les enseignants soient bien préparés au travail dans la salle de classe et bénéficient d'un soutien quand ils se heurtent à de nouveaux défis.

L'un des thèmes importants du rapport du comité d'étude est l'importance de bien gérer l'offre et la demande en enseignants en Nouvelle-Écosse. Je suis, sur le principe, favorable à l'idée de faire en sorte que le nombre de places dans les programmes de B.Éd. en Nouvelle-Écosse corresponde au potentiel qu'ont ces nouveaux diplômés de mettre en application ce qu'ils ont appris dans nos salles de classe. Je sais que le nombre d'enseignants remplaçants a sensiblement augmenté au cours des dernières années, mais je sais aussi que bon nombre de jeunes en Nouvelle-Écosse souhaitent avoir l'occasion de devenir des enseignants. Il s'agit de maintenir un équilibre délicat et j'ai beaucoup tenu compte de ce point dans ma réponse.

Il est également important de maintenir des normes rigoureuses en ce qui concerne l'admission des candidats, comme c'est le cas pour tout programme professionnel dans lequel le nombre de places est limité. Je suis d'accord avec l'idée que les candidats à la formation d'enseignant doivent avoir de fortes compétences en entretient et en communication, en littérature et en mathématiques de base, qu'ils doivent avoir une attitude positive vis-à-vis des enfants et être motivés par l'enseignement. Nos universités en Nouvelle-Écosse ont des procédures de sélection bien développées et je les félicite des efforts qu'elles font pour tenir encore mieux compte des besoins du marché du travail dans la province.

Le stage pédagogique est un volet crucial du programme de B.Éd. et je soutiens ardemment l'idée d'avoir un petit groupe de travail chargé d'étudier l'efficacité de ce stage tel qu'il est vécu par les futurs enseignants. J'aimerais ajouter que les enseignants-formateurs jouent un rôle très important dans ce processus, de même que les professeurs des universités, en vue de garantir que l'expérience d'apprentissage vécue par les étudiants soit pertinente. Il faut que les étudiants en pédagogie aient l'occasion de faire un bilan approfondi de leur expérience d'apprentissage à la fin de chaque stage. Il faut aussi que nous fassions plus d'efforts afin d'encourager et de soutenir les étudiants qui font leur stage pédagogique en milieu rural et que nous les encourageons à envisager de prendre un emploi auprès d'un conseil scolaire en milieu rural après la fin de leurs études.

Il n'y a pas de consensus, dans le rapport, sur la durée du programme et sur les modèles de prestation. Je note cependant que bon nombre de régions semblent s'orienter vers le modèle d'un programme de 16 mois après le baccalauréat, parce que nos enseignants ont besoin de plus (et non de moins) de temps de préparation pour relever les défis de la salle de classe d'aujourd'hui. Je soutiens nos universités dans leurs activités d'exploration en vue de trouver des options flexibles pour la prestation des programmes, à mesure que la demande des étudiants évolue, tout en maintenant des normes élevées de qualité.

Pour finir, j'aimerais remercier le comité d'étude d'avoir mis l'accent sur la nécessité d'avoir un processus de communication et de consultation plus systématique entre tous les partenaires clés du système, afin de pouvoir coller de plus près à l'évolution des besoins dans la salle de classe. Le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires, les écoles, le NSTU (Nova Scotia Teachers Union) et les universités qui offrent des programmes de B.Éd. ont tous un rôle important à jouer en vue de garantir que ce programme de formation professionnelle offre un équilibre adéquat entre les aspects théoriques et les aspects appliqués de l'apprentissage.

De mon point de vue, il convient de féliciter le comité d'étude de son travail de mise en évidence des problèmes clés. Il a fourni, avec ce travail, une base solide sur laquelle je peux m'appuyer pour fournir ma réponse à ses recommandations.

Réponse de la ministre aux recommandations

Recommandation 1

Le comité d'étude recommande la mise en place d'un comité ministériel consultatif sur la formation des enseignants, qui sera chargé de mettre en évidence les problèmes actuels et les nouveaux problèmes relatifs à la formation des enseignants en Nouvelle-Écosse, de fournir des conseils à la ministre au sujet de ces problèmes et de recommander des orientations dans les politiques et les programmes en vue de maintenir l'efficacité, la pertinence et la réceptivité de ces politiques et de ces programmes par rapport aux besoins du système éducatif public de la Nouvelle-Écosse.

Réponse de la ministre : Je suis en faveur de la mise en place d'un nouveau comité consultatif qui offrira au ministre de l'Éducation des conseils stratégiques concernant le programme de formation des enseignants, qui mettra en évidence et examinera les problèmes actuels et les nouveaux problèmes, qui rassemblera des informations auprès de divers intervenants pour faciliter ses délibérations, qui fera continuellement des recommandations sur les questions clés en matière de politiques publiques et sur les impératifs du programme et qui fournira des conseils sur les questions en rapport avec la formation des enseignants. Nous allons définir dans le détail les attributions de ce comité ministériel consultatif, à savoir son mandat, ses pouvoirs, ses responsabilités, sa structure pour rendre compte de ses travaux et sa composition.

Recommandations 2 et 3

Le comité d'étude recommande de maintenir les filières d'inscription existantes pour les programmes de formation des enseignants (115 à Acadia University, 115 à Mount Saint Vincent University, 101 à Saint Francis Xavier, 80 à l'Université Sainte-Anne), avec un ajustement.*

Le comité d'étude recommande de financer pleinement la filière d'inscription en B.Éd. à Saint Francis Xavier à 115, conformément aux recommandations du rapport post-Shapiro.*

Réponse de la ministre : Je suis en faveur du maintien des filières d'inscription existantes à Acadia University, à Mount Saint Vincent University et à l'Université Sainte-Anne et je suis tout à fait en faveur du financement intégral d'une filière d'inscription de 115 places (230 sur deux ans) à St. Francis Xavier University.

Recommandation 4

Le comité d'étude recommande d'encourager les universités ayant des programmes approuvés à introduire des options d'offre des programmes sous forme « comprimée », pour répondre aux besoins des étudiants.

Réponse de la ministre : J'appuie cette recommandation et j'encourage les universités qui ont des programmes approuvés à surveiller la demande des étudiants en ce qui concerne l'offre de programmes sous forme comprimée et à répondre à cette demande, du moment que l'on maintient les exigences de grande qualité du programme de 60 heures-crédits après le baccalauréat.

Recommandation 5

Le comité d'étude recommande que la ministre de l'Éducation demande à l'Université Sainte-Anne de réévaluer son programme intégré de cinq ans et fournisse des données prouvant la nécessité de maintenir ce programme.

Réponse de la ministre : Je ne peux appuyer cette recommandation au moment présent, car l'Université Sainte-Anne indique que la demande des étudiants concernant le programme intégré continue d'être forte et que ce programme l'aide à répondre à la forte demande en enseignants de français langue maternelle en Nouvelle-Écosse.

Recommandation 6

Le comité d'étude recommande qu'Acadia University suspende les admissions à son programme intégré de B.Sc./B.Éd. et soumette une demande concernant l'offre de ce programme à la ministre de l'Éducation pour qu'elle soit approuvée conformément aux recommandations de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces des Maritimes.

Réponse de la ministre : Je ne peux appuyer cette recommandation au moment présent. Nous demandons cependant à Acadia de surveiller la demande des étudiants concernant ce programme et de décider de l'avenir du programme en fonction de cette demande.

Recommandation 7

Le comité d'étude recommande que le comité ministériel consultatif sur la formation des enseignants examine régulièrement, dans le cadre de son mandat, l'équilibre entre les volets théorique et appliqué dans les programmes de B.Éd. et recommande des changements lorsque cela est nécessaire.

Réponse de la ministre : J'appuie cette recommandation et l'examen de l'équilibre entre les aspects théoriques et appliqués des programmes de B.Éd. sera inclus dans les attributions régulières du nouveau comité ministériel consultatif sur la formation des enseignants.

Recommandation 8

Le comité d'étude recommande que la ministre de l'Éducation mette en place un groupe de travail chargé d'examiner les inquiétudes concernant les stages pratiques et d'élaborer des recommandations en vue d'améliorer la qualité du stage pratique dans le programme de B.Éd. (Il faudrait que ce groupe de travail comprenne des représentants de tous les intervenants clefs, y compris les dirigeants des universités et des conseils scolaires participant au processus de placement en stage. Il serait préférable que le ou la président(e) de ce groupe de travail soit une personne nommée de façon indépendante, qui connaît bien le processus d'apprentissage professionnel pratique en université.)

Réponse de la ministre : Le stage pédagogique du B.Éd. est une composante cruciale de la préparation des enseignants en Nouvelle-Écosse. J'appuie cette recommandation et nous mettrons en place un petit groupe de travail chargé d'examiner de façon exhaustive les problèmes soulevés par le comité d'étude et de recommander des solutions lorsque cela est nécessaire.

Recommandation 9

Le comité d'étude recommande que les conseils scolaires élaborent, avec l'appui du ministère de l'Éducation et du Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse, un programme d'envergure provinciale d'aide à l'intégration des nouveaux enseignants, avec les ressources appropriées.

Réponse de la ministre : Je suis consciente du fait que tous les programmes professionnels doivent avoir une forme d'aide à l'intégration pour faciliter la transition des études au travail et j'appuie donc l'élaboration d'un programme provincial d'aide à l'intégration, sachant que bon nombre de conseils scolaires ont des initiatives et des programmes en place à l'heure actuelle. L'élaboration, la mise en œuvre et le choix des ressources pour ce programme provincial devront faire l'objet de discussions avec les conseils scolaires.

Recommandation 10

Le comité d'étude recommande d'organiser des discussions au niveau ministériel entre les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador concernant la pratique des universités qui offrent des programmes en dehors de leur région d'appartenance, sachant que cette pratique compromet les orientations politiques de la province qui reçoit les diplômés.

Réponse de la ministre : Je félicite les universités des autres régions des efforts qu'elles font pour élargir leur base de recrutement d'étudiants, mais il est vrai que l'orientation adoptée par Memorial University a pour effet de saper les efforts que fait le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre de ses politiques publiques, en vue de gérer soigneusement l'offre en enseignants dans la province, afin de s'assurer que les diplômés de la province puissent trouver du travail. Je prévois lancer un dialogue cordial avec mon homologue à Terre-Neuve-et-Labrador pour discuter de ce que nous pourrions faire afin de mieux ménager ces deux exigences contradictoires.

Recommandation 11

Le comité d'étude recommande que le registraire de la certification des enseignants réévalue le programme éducatif de l'Université du Maine afin de s'assurer qu'il respecte bien les exigences en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement.

Réponse de la ministre : Je suis d'accord avec l'intention de cette recommandation et j'ai demandé au registraire de la certification des enseignants qu'il entreprenne une étude approfondie afin de s'assurer que ce programme réponde pleinement aux exigences en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement, y compris pour ce qui concerne le stage pédagogique.

Recommandation 12

Le comité d'étude recommande que la ministre de l'Éducation informe St. Mary's University de la politique du gouvernement concernant la régulation de la demande d'enseignants et du fait qu'elle continue de soutenir la réduction du programme de B.Éd. à quatre établissements en Nouvelle-Écosse et qu'elle demande à St. Mary's d'envisager de mettre fin à son entente de coordination avec l'Université du Maine.

Réponse de la ministre : Je ne peux appuyer cette recommandation, car St. Mary's University ne demande pas de pouvoir offrir le programme de B.Éd. en Nouvelle-Écosse. D'après ce que je comprends, cependant, Mount Saint Vincent University est en pourparlers avec St. Mary's University en vue d'établir un partenariat à l'avenir. J'ai indiqué que je serais en faveur de l'élaboration d'un programme intégré de 5 ans qui offrirait 20 places aux étudiants de langue anglaise, à condition que le programme proposé soit clairement conforme aux exigences en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse et qu'au moins 70 % des étudiants admis au programme aient un diplôme de premier cycle dans un des domaines où il y a une demande en Nouvelle-Écosse, conformément aux indications de la mise à jour de 2007 sur l'offre et la demande en enseignants dans l'enseignement public en Nouvelle-Écosse ou des révisions ultérieures de ce document. Les domaines où il y a une demande sont les mathématiques, la physique, l'éducation physique, les beaux-arts, les études familiales, le français-cadre, l'immersion française et la technologie.

Recommandation 13

Le comité d'étude recommande que les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse accordent la priorité, dans l'attribution de places pour les stages, aux étudiants des programmes approuvés de B.Éd. offerts par des établissements néo-écossais.

Réponse de la ministre : J'appuie le principe de cette recommandation et je transmets cette question aux conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse pour qu'ils puissent prendre les mesures appropriées.

Recommandation 14

Le comité d'étude recommande que la ministre de l'Éducation informe Dalhousie University de la politique du gouvernement concernant la régulation de la demande en enseignants et du fait qu'elle continue de soutenir la réduction du programme de B.Éd. à quatre établissements en Nouvelle-Écosse et qu'elle demande à Dalhousie d'envisager de mettre fin à l'arrangement avec Memorial University.

Réponse de la ministre : J'appuie cette recommandation et j'indiquerai à Dalhousie University que toute université souhaitant offrir le programme de B.Éd. devra obtenir une approbation ministérielle suite à l'adoption du texte de loi. Les universités devront toujours obtenir l'approbation de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes. Il conviendra de noter que l'approbation ministérielle n'est pas garantie.

Recommandation 15

Le comité d'étude recommande que la ministre de l'Éducation introduise un texte de loi donnant explicitement à la ministre le pouvoir d'exiger l'approbation ministérielle pour toute université néo-écossaise qui souhaite introduire des programmes de B.Éd. directement ou dans le cadre d'ententes de coordination avec d'autres universités. Ce processus d'approbation aiderait la province à gérer l'offre en enseignants.

Réponse de la ministre : J'appuie cette recommandation et j'introduirai un nouveau texte de loi à l'automne 2008. De surcroît, afin de garantir que les programmes de B.Éd. en Nouvelle-Écosse suivent l'évolution des besoins dans la salle de classe, j'introduirai une nouvelle exigence, selon laquelle les universités qui offrent un programme de B.Éd., que ce soit de façon indépendante ou en partenariat, devront signer un contrat avec la province. Ce contrat inclura les exigences et les attentes du programme, ainsi que des dispositions concernant son renouvellement. La province établira des contrats avec les universités en fonction de la demande du marché du travail. Elle n'envisagera de contrat avec une université qu'une fois que cette université aura reçu l'approbation de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes.

Recommandations 16 et 17

Le comité d'étude recommande de ne pas approuver la proposition selon laquelle Cape Breton University offrirait son propre programme de B.Éd.

Le comité d'étude recommande que la ministre de l'Éducation informe Cape Breton University de la politique du gouvernement concernant la régulation de la demande en enseignants et du fait qu'elle continue de soutenir la réduction du programme de B.Éd. à quatre établissements en Nouvelle-Écosse et qu'elle demande à Cape Breton University d'envisager de mettre fin à l'arrangement avec Memorial University.

Réponse de la ministre : Je ne peux appuyer la recommandation 16 du rapport du comité d'étude. J'appuie la recommandation 17 aux conditions suivantes. J'autorise Cape Breton University à maintenir son arrangement actuel avec Memorial University pour la cohorte actuelle et de poursuivre l'admission d'étudiants pour septembre 2008. J'ai recommandé à Cape Breton University de faire une demande d'approbation formelle auprès de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) pour son propre programme de B.Éd.

Si la CESPM accorde son approbation d'ici à janvier 2009 pour un programme de 16 mois à 60 heures-crédits, alors j'approuverai un programme de baccalauréat en éducation à Cape Breton University avec un nombre de places maximum de 40, à condition que ce programme soit clairement conforme aux exigences en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse et qu'au moins 70 % des étudiants admis au programme aient un diplôme de premier cycle universitaire dans un des domaines où il y a une demande en Nouvelle-Écosse, conformément aux indications de la mise à jour de 2007 sur l'offre et la demande en enseignants dans l'enseignement public en Nouvelle-Écosse ou des révisions ultérieures de ce document. Les domaines où il y a une demande sont les mathématiques, la physique, l'éducation physique, les beaux-arts, les études familiales, le français-cadre, l'immersion française et la technologie. Je m'attends également à ce que Cape Breton University mette fin à ses arrangements actuels avec Memorial University une fois que la cohorte de 2008 aura terminé son programme. Il n'y aura pas de nouveaux étudiants admis au programme après septembre 2008.

Recommandation 18

Le comité d'étude recommande que la ministre crée un comité chargé d'examiner l'élaboration d'une évaluation standardisée selon des critères reconnus qui serait un des volets du processus d'attribution de certificats d'aptitude à l'enseignement en Nouvelle-Écosse.

Réponse de la ministre : Je ne peux appuyer cette recommandation, en raison des problèmes relatifs à la mobilité des enseignants selon l'Accord sur le commerce intérieur. Nous avons l'obligation de respecter cet Accord sur le commerce intérieur et les dispositions qu'il contient concernant la mobilité des enseignants.

Recommandation 19

Le comité d'étude recommande que le ministère de l'Éducation élabore une stratégie de communication en vue d'informer les élèves des écoles secondaires et les étudiants des universités de la réalité du marché du travail actuel pour les gens qui souhaitent devenir enseignants.

Réponse de la ministre : J'appuie les mesures visant à garantir que nos élèves du secondaire et des universités et leurs parents aient accès à des informations de grande qualité sur le marché du travail, de façon à ce qu'ils comprennent bien les réalités du marché du travail pour les enseignants en Nouvelle-Écosse.